

## **Programme: Amélioration des ressources financières de la Commune de Covè**

### **Projet 52: Mise en œuvre d'un plan de communication pour une meilleure visibilité de la collecte et de l'utilisation des ressources financières**

### **Projet 53 : Registre Foncier Urbain (RFU)**

### **Projet 54: Renforcement de la coopération décentralisée**

#### **i) Justification**

Les ressources financières de la Commune proviennent essentiellement des recettes fiscales et non fiscales. D'un côté, il faut noter que la moyenne des prévisions en ressources mobilisables est assez faible pour une Commune appelée à jouir d'une autonomie financière. Ce niveau assez bas des ressources mobilisables est préjudiciable pour le développement futur de la Commune. De l'autre côté, les niveaux de recouvrement observés sont suffisamment faibles et justifient des actions hardies de sensibilisation et de civisme. A part 1994 et 1995 où les écarts sont négatifs (les recouvrements dépassent les prévisions), les écarts sont positifs au cours des autres années et augmentent au fur et mesure que les années passent. Ces écarts peuvent être expliqués par l'incivisme fiscal des populations, l'insuffisance du personnel chargé du recouvrement et la familiarisation des Agents de recouvrement avec les contribuables.

Or les nombreux projets dont la promotion et l'initiative incombent au conseil communal nécessitent un financement minimal pour la recherche de partenaires, la recherche de sites de localisation, les appels d'offre ou simplement les études de faisabilité. C'est pourquoi, il est impérieux d'envisager à court et moyen termes des possibilité d'amélioration des recouvrements, voire de nouvelles ressources fiscales pour le long terme. Ces possibilités ont été explorées avec l'aide des autorités compétentes, c'est-à-dire le receveur, l'inspecteur des impôts, les membres du CC et les divers responsables financiers de la Mairie. Il s'agira de:

- redynamiser les équipes en charge du recouvrement
- renforcer ces équipes en personnel
- Informer, Eduquer et Communiquer (IEC) avec les contribuables surtout ceux des acteurs de secteurs qui ne contribuent pas ou peu.
- allouer une part importante du budget aux réalisations physiques pour inciter davantage les populations à contribuer.

#### **ii- Analyse des acteurs (groupe cible)**

<b>Acteurs</b>	<b>Intérêts</b>	<b>Influence probable</b>	<b>Rôles/Responsabilités</b>
Conseil communal	Facilité dans l'exécution des tâches de construction et développement dans la Commune	Malversations financières et mauvaise gestion	Rendre visible l'utilisation des ressources financières Veiller au mieux-être des populations
Agents de la Mairie	- Meilleur cadre de travail -Rémunération améliorée - Formation assurée	Paresse et prévarication Collusion avec les agents des impôts et les contribuables	Etre dévoué au travail Sauvegarder les intérêts de la Mairie et de la Commune
Inspecteur des impôts	Influence plus accrue	Faible assistance à la	Renforcer et appuyer les agents

(agents des impôts)	dans l'identification et le recensement de l'assiette Garder les anciens privilèges malgré la décentralisation	Mairie et au CC dans la définition et le recouvrement des taxes	de la Mairie dans la définition et le recouvrement des taxes communales
Agents percepteurs du trésor	Amélioration des recettes Sauvegarde des privilèges acquis malgré la décentralisation	Réticence à abandonner les privilèges acquis Moins enclins à percevoir les taxes pour le compte du CC	Faire diligence pour la perception des taxes Appuyer le CC dans la définition et le recouvrement de nouvelles taxes
Les contribuables	Amélioration de leur cadre de vie Obtention de facilités de services à la Mairie	- Incivisme fiscal - Refus délibéré d'honorer les contributions dans les actions de développement au niveau communal	Respect de la légalité fiscale Hausser la voix pour réclamer une meilleure visibilité des actions de développement du CC
Les partenaires	Appui à la décentralisation	Réticence à donner des fonds pour les actions dites de souveraineté	Renforcement des ressources humaines en vue de la bonne gouvernance (efficience, visibilité et transparence dans l'utilisation des ressources communales)

### iii- Impacts attendus du projet

On distingue les impacts sur les bénéficiaires et les impacts sur le développement communal

#### Impacts sur les bénéficiaires

- Respect de la légalité fiscale
- Satisfaction sur le plan du bien-être car les ressources communales sont mieux gérées
- Amélioration des conditions de travail pour tous les ressortissants

#### Impacts sur le développement communal

- Amélioration des ressources financières communales
- Amélioration de l'offre de services aux populations
- Engagement plus accru du CC dans les projets à caractères socio-économiques
- Garantie de légitimité pour les élus locaux, gage de la stabilité dans la conduite des affaires de la Commune

### iv- Rôle du conseil communal dans la réalisation du projet

Le CC est le maître d'ouvrage de la réalisation des projets. Il recherche le partenariat et les ressources humaines et financières pour la réalisation de ces projets.

v- Tableau synoptique de planification

A1-R4	Indicateurs	Sources de vérification	Responsabilité technique	Période de réalisation					Coût global	Responsabilités financières		
				04	05	06	07	08		Conseil Communal	Contribuables	Partenaires (PRODeC (com))
<b>Projet 52: Mise en œuvre d'un plan de communication pour une meilleure visibilité de la collecte et de l'utilisation des ressources financières</b>												
Un plan de communication est élaboré et exécuté	100% des contribuables sont sensibilisés et informés sur l'utilisation des ressources fiscales dans la Commune d'ici à 5 ans	Mairie Contribuables ou représentants des contribuables	Agents de la Mairie et des services d'impôt et du trésor PRODeCom									
Activités 1 Elaboration du plan de communication	Un plan de communication existe à partir de 2004	Mairie PRODeCom	Cellule de communication PRODeCom Mairie	PM						PM		PM
2- Sensibilisation des contribuables sur leurs droits et devoirs	Un meeting de sensibilisation au moins dans chacun des 8 arrondissements	Cellule de communication Mairie/CA	Cellule de communication	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM		
3- Création d'un organe de publication de la Commune	Un organe de publication est créé et est périodiquement fonctionnel	Mairie Cellule de communication	Cellule de communication	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM		
Total				PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM		PM
<b>Projet 53 : Registre Foncier Urbain (RFU)</b>												
Un RFU est défini et mis en œuvre dans la Commune de Covè	100% des parcelles loties à la périphérie du centre de Covè sont soumises au RFU	Mairie Service des impôts Recette -perception Propriétaires terriens	Mairie de Covè Service domanial Service des impôts et Recette perception									
1- Etude de faisabilité du RFU de Covè	Un RFU est défini pour la périphérie lotie et aménagée de Covè	Mairie Service des impôts Recette -perception	Mairie de Covè Service domanial	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	
Total				PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	
<b>Projet 54: Renforcement de la coopération décentralisée</b>												
La commune de Covè est	Un accord de jumelage est	Mairie	CC/Mission de									

jumelée avec une ville du Nord (pays développé) d'ici à 5 ans et jouit du fruit de ce partenariat	signé entre Covè et une ville du Nord		décentralisation										
Activité 1 -Recherche de villes partenaires	Une ville partenaire est identifiée	Mairie	CC/Mission de décentralisation	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM		
2- Signature d'un accord de jumelage	Un accord de jumelage est signé entre les autorités élues de Covè et les autorités de la ville du Nord (pays développé)	Mairie	CC/Mission de décentralisation	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM		PM
Total				PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM		PM

**Détails des coûts du projet 52 (PM)**

**Détails des coûts du projet 53 (PM)**

**Détails des coûts du projet 54 (PM)**